

Didier Le Gac

Député
3^e circonscription du Finistère

ENSEMBLE
POUR LA RÉPUBLIQUE

didier.legac@assemblee-nationale.fr • www.didierlegac.bzh

Communiqué de presse

31 décembre 2024

Aides à l'apprentissage : le député Didier Le Gac salue un signal fort en faveur de cette voie d'excellence

Didier LE GAC salue les nouveaux critères de l'aide en faveur de l'embauche d'un apprenti.

A compter de janvier 2025, l'aide s'élèvera à 5000 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés et à 2000 euros pour les entreprises de taille supérieure.

Un tel soutien - dans ce contexte budgétaire contraint - est un signal fort à destination de l'apprentissage. Il s'inscrit dans la continuité de la politique volontariste initiée par les gouvernements successifs depuis 2017, qui a permis d'atteindre l'objectif d'un million d'apprentis en octobre 2023 et de revaloriser cette voie de formation.

Didier LE GAC se félicite ainsi du choix de maintenir une aide à un niveau élevé pour les PME, particulièrement engagées en faveur de la transmission de leurs compétences et savoir-faire. Il se félicite également du maintien de cet accompagnement quel que soit le niveau de diplôme préparé, convaincu que l'apprentissage est aussi un vecteur d'ascenseur social pour les jeunes.

En outre, cette annonce est de nature à rassurer les acteurs économiques et organismes de formation, qui nourrissaient de fortes craintes quant à l'avenir de cette aide.